



GFA : Le dossier de présentation

Première partie de votre dossier :

1. Les pièces juridiques et financières

- Statuts et K Bis de la structure abritant l'opération (sci, sccv, etc...)
- Statuts, K bis, dernier Bilan et organigramme des associés personnes morales de l'opération
- Titre de propriété du terrain ou Promesse de vente
- Bilan financier prévisionnel de l'opération (HT et TTC)
- Planning de trésorerie
- Justificatif du crédit d'accompagnement et d'acquisition
- Grille des prix de vente (nature et n° des lots, surface de chacun en m², prix TTC)
- Identification du mode de commercialisation (interne, agence, réseau....)
- Grille des réservations, s'il y a déjà lieu

Seconde partie de votre dossier :

1. Les pièces administratives et techniques ou votre dossier DO

- Permis de construire/de démolir
- Constat d'affichage sur le terrain et en Mairie
- Copie Etude de sol,
- Jeu de plans
- Copie du contrat chargeant un architecte DPLG de signer la Déclaration d'Achèvement des Travaux
- Liste des intervenants prévus (BET structure, autres BET, Bureau de contrôle, AMO, Maître d'œuvre d'exécution, etc.)
- Liste des entreprises prévues par lots (devis ou marchés signés s'il y a déjà lieu)

Nota : les sociétés habilitées à délivrer des GFA demanderont toujours la preuve de l'existence d'une assurance de Dommages à l'ouvrage (Loi 78-12 du 4 janvier 1978).